

Programme de formation

La protection du patrimoine du dirigeant

Objectif de la formation

Le chef d'entreprise est, par nature, d'autant plus exposé aux risques de séparation, d'invalidité, ou de décès. Souvent négligée, la protection du dirigeant est un enjeu majeur afin de le protéger ainsi que son cercle familial, voir ses associés. Ce module a pour objet de vous présenter les stratégies patrimoniales de protection via les outils juridiques et assurantielles existants.

Pré-requis

Aucun pré-requis n'est exigé

Programme

1. Contexte et enjeux

2. Les risques et les solutions juridiques et assurantielles :

- En cas de séparation
- En cas d'incapacité ou invalidité
- En cas de décès

3. Cas pratique

Intervenant



LAPLACE,
Spécialiste en gestion de patrimoine

Méthodes pédagogiques

Alternance d'apports théoriques et d'exemples pratiques

Support projeté et remis aux participants

Un questionnaire de satisfaction est proposé aux participants

Une attestation de présence est adressée aux participants à l'issue de la formation

 **Jeudi 12 décembre 2024**
De 10h à 11h30

 **1h30**

 **Webinaire, à distance**
Interactions via le chat

 **Effectif non limité**

 **Experts-comptables et avocats**

 **Adhérent/Correspondant :**
inclus
Autres publics :
50 € HT – 60 € TTC



Accessibilité aux personnes en situation de handicap.

Afin de vérifier les possibilités d'accueil, merci de prendre contact avec Dimitri Boyer au 01 53 33 34 85